

Comment inclure un enfant ?

- Il suffit de **nous retourner le double de la consultation initiale** (grand cahier bleu) ou le double du dossier partagé, avec les consentements signés et la courbe de corpulence de l'enfant. L'inclusion sera validée dès réception de ces pièces. En retour, vous recevrez un dossier avec des documents de suivi dont des fiches diététiques, un journal alimentaire et un carnet de suivi.
- Le versement d'une aide financière à la prise en charge pour les suivis diététiques et/ou psychologiques est conditionné par un suivi médical effectif et évaluable par un médecin du réseau. Merci de penser à nous renvoyer après chaque nouvelle consultation RéPPOP le **coupon détachable** (petit carnet bleu) ou le double de la consultation de suivi.

Choix et organisation du groupe de partenaires

La prise en charge d'un enfant ou d'un adolescent dans le RéPPOP-FC repose sur la mise en place d'un groupe de partenaires de proximité, au minimum un duo :

1. médecin référent
2. acteur de proximité, avec l'aide éventuelle d'un accompagnateur.

Le médecin référent en est le coordonnateur

Le médecin traitant est prioritairement le médecin référent, s'il souhaite assurer le suivi de la prise en charge du surpoids. Il lui est proposé de se former. Sinon, la liste des médecins membres du réseau lui sera transmise afin d'orienter l'enfant / adolescent pour le suivi. Seul un médecin du réseau peut faire l'inclusion de l'enfant dans le réseau (après concertation avec le médecin du RéPPOP-FC) et définir avec lui et ses parents les autres partenaires indispensables à sa prise en charge.

L'acteur

Il est choisi en fonction des besoins spécifiques de l'enfant et de l'évaluation faite par le médecin référent : il peut être un autre médecin, un paramédical... (ex : problème nutritionnel prédominant = diététicienne, difficulté psychologique au premier plan = psychologue...)

L'accompagnateur (facultatif)

C'est un partenaire qui va devoir développer avec l'enfant ou l'adolescent une relation privilégiée, rapprochée dans le temps, de confiance, afin de l'accompagner et le soutenir dans sa démarche de changement de ses habitudes de vie (alimentation, sédentarité, activité physique). Son rôle est le plus souvent peu ou pas technique.

L'accompagnateur peut être issu du champ médical ou paramédical (libéral ou institutionnel), du champ éducatif ou social et de loisirs.

Compte tenu qu'il n'a pas de rôle technique, la formation initiale ne lui est pas indispensable : par contre son rôle doit être clairement défini et la fiche spécifique « accompagnateur » ainsi que les deux fiches techniques (message de base) « diététiques : "L'équilibre alimentaire", et activité physique "Il faut bouger" » doivent lui être remises et éventuellement expliquées par le médecin référent.

Il est important que le choix de l'accompagnateur soit fait avec l'enfant afin d'obtenir une bonne adhésion au concept proposé. Pour les partenaires institutionnels (enseignants, santé scolaire, PMI, éducateurs quartiers ou clubs sportifs) le RéPPOP-FC peut vous aider à les contacter.

Le choix des partenaires est fait par le médecin en concertation et en accord avec la famille : si l'enfant a été adressé au réseau par un partenaire non médical du réseau, celui-ci sera choisi en priorité dans le groupe, mais son rôle devra être défini de façon précise.

Le médecin référent est le pilier central de l'unité locale. Les échanges avec les partenaires peuvent se faire par le dossier informatique partagé ou le carnet de suivi. Il peut, si nécessaire, solliciter l'équipe de coordination du RéPPOP-FC pour une RCP autour de la prise en charge d'un patient (cf. onglet « Prise en charge 2^{ème} et 3^{ème} recours »).

L'organisation du groupe pourra être évolutive dans le temps : en fonction des besoins définis et des résultats, le nombre des partenaires pourra être modifié sans cependant être inférieur à deux ; le rôle de chacun pourra être redéfini ainsi que la fréquence de suivi.